



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

établissements privés

Question écrite n° 30870

Texte de la question

M. Alain Marleix attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur la décision qui a été prise contre l'avis, semble-t-il, de la CNAM, d'une baisse de tarification de 1,90 % pour les cliniques privées à partir du 1er mai 1999. La rentabilité des cliniques privées oscille actuellement entre 1 et 5 %. Il est vraisemblable qu'avec une baisse de recettes de 2 %, bon nombre d'établissements va se trouver en grande difficulté financière, voire en cessation d'activité fin 1999. Face à cette situation, il lui demande de bien vouloir lui préciser quelles suites il entend réserver à la requête formulée par l'Union hospitalière privée, depuis cette prise de décision.

Données clés

Auteur : [M. Alain Marleix](#)

Circonscription : Cantal (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30870

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé et action sociale

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juin 1999, page 3421